

ROUBAIX

Coopérative « La Paix »
62, 75, 78, 78, boulevard de Beffort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOUTILLERIE, QUINCAILLERIE, ÉPICERIE, GOUTELLERIE, CHARGONS, etc.

Marchandises de première qualité
Livraison gratuite

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAIEMENTS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

Vaines attaques

Dès le début des réunions organisées pour la préparation de la cavalcade, le distingué président du comité d'organisation, M. Gustave Wattine, avait eu l'heureuse inspiration de faire appel à la bonne volonté de tous les partis, en les priant de mettre provisoirement la politique dans le sac aux oubliettes, et de collaborer tous à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Tout Roubaix socialiste, sans distinction de nuances, avait souscrit à ces sages conseils et nous avons, en ce qui nous concerne, la conviction de ne nous être pas départis un seul instant de cette ligne de conduite.

Cette continence a trop pesé sans doute à certains adversaires, et la polémique a tenté de s'imposer autour du drapeau roubaixien qui nous réunissait tous.

C'est tout d'abord l'écho du Nord qui ouvrit le feu, restant dans le sac aux oubliettes, mais n'ayant pas hésité à éprouver à une œuvre commune pour le plus grand bien de notre ville.

Bernard, 41 ans, rue Leveillé, 416 Bernard, 23, a été blessé au pied droit, trois semaines de repos.

— A l'Union de Roubaix. — M. J. un garçon boucher, Henri Suinon, 43 ans, 1 rue d'Ena, a été blessé à la cuisse droite; 20 jours de repos.

— M. Jean Lefebvre, demeurant rue de Lannoy, 476, a trouvé un diamant de vitrier.

VOL DE BEURRE. — Dans la nuit de mardi à mercredi, on a pénétré, en descendant le grillage qui donne sur la rue, dans la cour de M. Pierre Logie, marchand de beurre, rue de l'Yvertois, 33, et on lui a enlevé une moitié de beurre pesant 50 kilos.

THEATRE-HIPPODROME. — Ce soir, à 8 heures et demie, à l'Hippodrome, la tournée Huguenot donnera « Le Secret de Polichinelle ».

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX, du 27 mai 1903

NALISSANCES. — Charles Dejonghe, rue Desaix, 2. — Emilie Torcy, rue de la Courbe, 2.

CASTELAIN, rue de la Torque, 8. — Emilienne Wartel, rue du Pile, 21. — Jules Delorain, rue Blanche-Maitte, 1.

Maria Bousquet, rue de la Courbe, 2. — Eugène Dolin, 33 ans, représentant de commerce, rue Inkermann, 61. — André Desamps, 4 ans, rue de Tunis, 4. — Pierre Smeesters, 78 ans, sans profession, rue de l'Hospice, 78.

Hélène Ouvre, 29 ans, ménagère, rue Chapelle-Carrelle, 14. — Blanche Lespagnol, 3 mois, rue Blanchamaine, 1. — Georges Parisi, 1 mois, rue Blanchamaine, 1. — Emile Lefebvre, 13 jours, rue Lamontaine, 22.

GRANDES DIMINUTIONS SUR LA MERGERIE AUX GALERIES LILLOISES.

LOGIQUE PATRONALE. — Bravade inutile.

Rigolo II et son frère sont des patrons ordinaires, c'est entendu. Mais ils ne peuvent pas, en tout cas, dans le conflit actuel, se réclamer de la loi.

MM. Lillois refusent d'accorder le tour de chaînes réclamé par les tissandiers en annulations pour la situation qu'il n'existe pas chez Valenciennes, à Roubaix.

Aux ouvriers qui objectent que ce roulement de chaînes existe, par contre, dans plusieurs manufactures de Roubaix, MM. Lillois répondent : « Nous ne nous inquiétons pas de ce qui se passe ailleurs que chez nous ».

Si, écoutant MM. Lillois, nous ne nous occupons que de ce qui se passe chez eux, nous voyons que, dans leur propre usine, ce roulement de chaînes, refusé aux tissandiers en annulations, est en usage chez eux.

Ces raisons à quelque convenance pour tout homme impartial, ne conviennent pas à MM. Lillois. Les patrons ont donc, dans ce cas, une attitude qui ne peut que leur nuire.

On verrait bien. Soutenus comme ils le sont par la solidarité ouvrière, ils peuvent attendre bien plus longtemps encore, si le triomphe de leur cause l'exige.

VOI DE CULTURE. — La police a procédé, hier matin, à l'arrestation des nommés Vandevit, 45 ans, 84, rue d'Ena; Dieckx, 172, rue des Postes; et Cambier, tripiériste, 3, rue Mazegrain.

Les trois premiers sont inculpés de vol de culture au préjudice de leur patron, M. Puyen, fabricant de chaussures, 10, rue de Valenciennes.

VOI DE LIÈGE. — Un vol a été commis la nuit dernière, au préjudice de M. Debrabant, employé d'octroi, demeurant rue du Rhin.

Un malfaiteur demeuré inconnu a pénétré, par escalade, dans le logement de M. Debrabant, et a volé un essuie-mains, que Mme Debrabant avait mis sèche.

La police a ouvert une enquête.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Louis Lepers, 55 ans, demeurant rue de la Laitie, 123, et travaillant à la Boulangerie « La Multitude », a reçu un coup de poignard dans l'œil gauche, 12 jours d'incapacité de travail.

Chez Masurel-Leclercq, filateur, un ratcatcheur, Camille Dupont, 33 ans, rue Saint-Roch, s'est blessé au bras gauche en l'ombant; 8 jours d'incapacité de travail.

Dans la même usine, un petit ratcatcheur, Charles Burette, 16 ans, rue du Tonkin, 22, s'est contusionné le pouce gauche; 6 jours d'incapacité de travail.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

LES ÉPAVES. — Un coursier, Alphonse Lambin, 16 ans, rue de Bazelle, 19, a déposé au bureau de police un mandat-poste de 20 francs, expédié de Lyon, qui le nouveau chef de l'Hôtel-de-Ville.

L'agent Paul Deconinck, a trouvé Grande-Place une paire de lunettes et leur été.

M. Henri Leroy, cabaretier, rue des Anses, 10, a recueilli un petit chien blanc, avec taches grises sur le dos.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé, jeudi matin, aux Halles: marée, 1285 kg. asperges, 230 boîtes artichauts, 400; pois, 70 kg.; oseille, 16 paquets; schialettes, 60 boîtes; carottes, 20 kg.

MÉNUS FAITS. — L'incorrigible pochard Victor Forisier vient de faire l'objet d'une nouvelle condamnation, pour ivresse publique. Sera-ce la dernière ?

La police a, en outre, relevé des contraventions contre un cocher qui a refusé, étant en stationnement, de conduire un voyageur et contre un cabaretier et un marchand, pour embarquement au marché après l'heure réglementaire.

ÉTAT CIVIL DE TOURCOING, du 27 mai 1903

NALISSANCES. — Louis Marchand, rue du Toque, 218. — Fernand Clarisse, rue de Beffort, 2. — Si-monne Deperre, rue de Roubaix, 49. — Raymond Moysart, rue de Fleurus, 2. — Suzanne Fontaine, rue de Dunkerque, 24. — Thérèse Debligne, rue de la Laitie, 241. — Gustave Holvoet, rue de Soissons.

Mariages. — Adolphe Demets, 54 ans, marchand, rue Simon, 38 ans, servante. — Henri Duhen, 28 ans, chauffeur, et Marie Desvassière, 22 ans, s'olmeuse.

DECES. — Célestine Castelain, 73 ans, rue du Moulin-Fagot. — Gustave Nolf, 33 ans, rue de Roux, 108. — Odile Devos, 42 ans, et Marie Cléty, 63 ans, rue Nationale, 132.

CADEAUX UTILES. — Découvrir les Bons Autour de Roubaix-Tourcoing

CRONX

ÉTAT CIVIL, du 27 mai. — NALISSANCES. — Libre Victor, rue des Ogiers, maisons Montaigne.

Mariage. — Bonie Henri, 28 ans, cultivateur à Tourcoing et Fibergthen Maria, 22 ans, sans profession à Croix.

ÉTAT CIVIL, du 27 mai. — DECES. — Houzel Louis, 2 mois, rue de Tourcoing.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Fycken et Leroy, un manoeuvre Charles Tanche, 48 ans, demeurant rue de la Brasserie, s'est fait un effort en descendant des sacs.

8 jours d'incapacité de travail.

MARQUE-BARCEL

ACCIDENTS. — Chez M. Lecomte et Dédelle-camp, fabricant de charreaux mécaniques, le nommé Richard Mny a été blessé à l'index de la main gauche en manipulant des moutons en fonte.

Le docteur Duroquet a prescrit un repos de huit jours.

— Prévost Léon, garçon boulanger chez M. Desrumaux-Barrens, à Marce, a eu la première phalange de l'index de la main gauche arrachée en voulant enrouler un mécanisme. Le docteur Maçon lui prodiguera ses soins et lui a prescrit un repos de trente jours.

LANNHOY

ÉTAT CIVIL, du 27 mai. — DECES. — Victor Boose, 24 ans, issard, rue de Tourcoing.

MOUVAUX

ARRESTATIONS. — Mercredi matin, le garde Piquet a arrêté trois individus inculpés d'un vol de numéraire au préjudice de Mme Calens, épicière, rue des Molles-Birkuses.

Mis en présence de Mme Calens ils ont été reconnus pour être ses clients de samedi soir. Quant aux prisonniers ils ont nié le fait. Les arrestations ont été maintenues et les trois individus ont été conduits jeudi matin, pour être mis à la disposition du parquet.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Lorthois frères un ouvrier, le nommé Verbrugge (Gustave, âgé de 20 ans, a eu la main prise dans un peigne qui ne voyait. Le docteur Decker a prescrit un repos de trois semaines.

LES MARIAGES DE RONCO

M. Delaig, juge d'instruction, avait convoqué hier matin, dans son cabinet, cinq frères mariés de Ronco, à l'effet de constater si l'un d'eux avait continué, contrairement à la loi, à vivre en commun.

Les cinq frères ont duré quelques minutes seulement. Les cinq frères ont refusé de donner des explications. Ils se sont contentés de donner à nouveau leur état civil.

Aujourd'hui, à deux heures du matin, M. Delaig interrogera d'autres mariés des environs de Ronco.

Un Remède bon marché

Asthmatiques qui souffrez toujours, essayez la Poudre Louis Legras, dont l'efficacité est attestée par des milliers de malades reconnaissants. Cette merveilleuse Poudre calme, en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'emphyseme, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites. Son prix est à la portée des bourses les plus modestes. — Une boîte est expédiée contre 2 fr. 10, au dressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

LILLE

Les Colporteurs en Epicerie

Le monde de l'épicerie s'agite.

Une nombreuse députation de commerçants d'épicerie en gros se présentait hier matin devant M. le Préfet du Nord, pour se plaindre de la concurrence abusive à eux faite par certaines maisons, qui envoient sur tous les points du département une nuée de colporteurs vendant à tout venant et ne payant aucune patente.

Un délégué déclarait à la députation que la réclamation des commerçants était absolument fondée, que tout marchand ambulancier, accomplissant ce non pas une simple livraison de marchandises, mais une vente, était astreint par la loi à payer une patente.

Des voitures qui se chargent de faire saisir les délégués, et des procès engagés, notamment devant le tribunal de Douai.

Voilà où en est la question à l'heure actuelle.

Il n'est sans doute pas inutile, en présence de l'émotion de ce monde, de connaître l'opinion des divers intéressés.

Les colporteurs se soucient peu de la suite que comportera cette question. Car, disent-ils, il est évident que la patente qu'on pourrait leur imposer serait en définitive supportée en grande partie par le consommateur.

Quant aux plaignants, c'est-à-dire les commerçants en gros, ils estiment que l'exercice de leur profession est rendue actuellement impossible, depuis que des colporteurs étrangers peuvent vendre leurs marchandises à des prix inférieurs aux leurs, sans payer aucune patente.

Ils ajoutent qu'ils sont pour la plupart de modestes boutiquiers, obligés le plus souvent à se chercher un travail accessoire pour augmenter un gain insuffisant. Ils disent enfin que, alors qu'ils rendent de grands services aux habitants de la région, ils sont obligés de passer des périodes de crise, — pendant les grèves notamment, — il serait souverainement injuste de les placer en état d'infériorité vis-à-vis de vendeurs, qui, lorsqu'un vent de grève souffle, ont pour premier devoir de rouler leurs caisses vers d'autres régions de travail.

Que disent les commerçants à la suite de ces circulaires les colporteurs ?

Ils affirment d'abord que la patente qu'on imposerait à leurs vendeurs serait avant tout préjudiciable au consommateur, sur lequel ils feraient retomber le poids de l'impôt par une surélévation de leurs prix.

S'ils s'étonnent qu'on invoque contre eux des textes de loi qui ne peuvent viser leur commerce, puisque celui-ci n'existe pas lors de la promulgation de ces lois.

Four le bien comprendre, il faut, disent-ils, examiner la situation de ceux qu'improprement on appelle colporteurs.

Dans quelques rares maisons, celui qui transporte sa petite voiture dans les campagnes est un véritable marchand, il achète des marchandises au patron, le paie, et va les vendre à ses risques et périls.

Ce vendeur doit-il payer patente ? La loi du 15 juillet 1880 énumère à limitativement certaines industries, qui, en raison de leur peu d'importance, sont exemptées de patente. Mais elle ne mentionne pas le rôle des commis-voyageurs. Lorsqu'une personne accepte de faire des achats, le courtier établit à son nom une fiche, sur laquelle il indique la nature et le prix des denrées à fournir. C'est le « livreur » — que nous appelons colporteur — qui passe ensuite et fournie la marchandise.

Sa tournée achevée, le livreur rapporte à la maison de commerce les articles non placés.

Ce livreur prétend ne pas être soumis à l'art. 23 de la loi de 1880 que M. le Préfet du Nord a voulu transporter dans le marchandage de commerce en commun, lors même qu'il vend pour le compte de marchands ou de fabricants, est tenu d'avoir une patente personnelle.

Il est, selon le cas, celle de colporteur avec patente, ou celle de marchand ambulancier sans patente. On ne saurait donc classer dans cette catégorie d'individus. Il ne s'agit pas, en fait, d'un livreur, mais d'un vendeur. Il ne vend pas qu'on l'appelle « colporteur », parce qu'il ne va pas chez les maisons où il contracte à prix fixe, mais qu'il va chez les particuliers, au contraire.

frappe à toutes les portes, s'installe sur la place publique. Lui, au contraire, n'est qu'un petit domestique.

Le livreur estime donc que, n'étant ni vendeur ni colporteur, il ne doit point payer patente. C'est, du reste, ajoute-t-il, dans ce sens que se rend un arrêté du Conseil de Préfecture du Nord, en date du 27 décembre 1902.

Le commerçant employant, à son service des livreurs, fait subir le préjudice considérable qu'il en résulte du fait de la maladie de l'un de ses livreurs, si on leur imposait une patente; car, dit-il, il faudrait un remplaçant qui, bien que ne devant voyager que pendant quelques jours, devrait se munir d'une patente.

Telles est la question exposée dans toute son ampleur. Comme on le voit, elle est très complexe.

Que faire en pareille circonstance ? N'est-ce pas — et c'est là certainement l'avis de tous — est qu'il importe qu'une loi soit promulguée à brève échéance et vienne régler avec précision cette nouvelle profession, qui depuis quelques années a pris une très grande extension, surtout dans les contrées montagneuses, où elle est le résultat d'un surcroît, ayant pour origine l'interprétation différente accordée à une loi qui peut-être ne s'applique pas à la question en litige.

Nous souhaitons surtout que dans sa détermination, le législateur ne s'occupe pas d'augmenter les intérêts de l'un ou l'autre des commerçants, mais aussi des consommateurs.

J. BALA.

Pour vous préserver de l'Épidémie

qui, depuis quelque temps, fait tant de ravages dans notre région, faites usage quotidien et régulier de l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

très soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le MEILLEUR QUINQUINA.

CE DÉLICIEUX APÉRITIF, qui est uniquement recommandé par le corps médical tout entier, devrait être journellement consommé, soit chez soi, soit au Café, par toutes les personnes soucieuses de leur santé.

Dans tous les cafés, dans tous les restaurants, les principales Epiceries et chez les Bistrotiers.

Exiger l'étiquette sur la bouteille, à cause des nombreuses contrefaçons.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre du 1^{er} corps d'armée

Séance du 27 mai 1903

Auguste Sain, soldat au 11^{ème} régiment d'infanterie, brié d'écrits de casernement et brié de colportage, deux mois de prison. — Défenseur : M. Santenon.

Emile Dumoulin, réserviste au 7^{ème} régiment d'infanterie, coups et blessures occasionnés, deux mois de prison. — Défenseur : M. Santenon.

Jules Nef, soldat au 1^{er} régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, deux mois de prison. — Défenseur : M. Santenon.

Achille Salomé, soldat au 12^{ème} régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, huit jours de prison. — Défenseur : M. Santenon.

Thiphonie Fichon, réserviste au recrutement de Saint-Omer, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, un jour de prison. — Défenseur : M. Santenon.

Joseph Villari, jeune soldat du recrutement de Beauvais, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, un jour de prison. — Défenseur : M. Santenon.

Henri Goujon, jeune soldat du recrutement de Laval, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, acquitté. — Défenseur : M. Santenon.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 mai

Président de M. SEE, vice-président

VOL AU DORMEUR. — Il y avait longtemps que cette rubrique ne s'était présentée sur notre plume. Il a fallu que le jeune Jules Noé, 17 ans, employé de commerce, se livrât à un acte de vol au sujet d'ailières, — remis en honneur ce genre de vol assez délaissé depuis quelque temps.

Le jeune Jules Noé, âgé de 17 ans, revenant, ce jour-là, de chez son patron, il était un peu fatigué et, passant près des remparts de la porte de Béthune, il alla s'asseoir sur un banc, un moment de repos. Il se sentit soudainement étreint, et se réveilla en sursaut. Quelques instants plus tard, trois ou quatre jeunes gens, passant non loin du dormeur, furent aperçus par le jeune Noé. Il se leva et, dans la poche du gilet de Vaughelier, d'où il s'habillamment, extraira une pièce de 2 francs. Plus il prit le large.

Quelques décrets de cette scène se lancèrent alors, et le vol, à la poursuite du jeune Noé, et l'un d'eux, Paul Fouré, arrêta Noé rue d'Ena.

Jules Noé prétend aujourd'hui qu'il n'a rien volé du tout; mais le plaignant assure qu'il possédait 43 sous, et qu'il ne s'est retrouvé possesseur que de 41 sous.

D'autre part, la suite précipitée du garçon d'écurie, puis ses déplorables antécédents sont des circonstances qui affirment le fait.

Le tribunal a condamné Jules Noé en 15 jours de prison.

CAMARADE DE LIT. — M. S... colporteur, a été récemment arrêté par le gendarme de l'hôpital de Charles Lillo; il y avait été avec un autre maître nommé Zeep, sujet hollandais, qui l'a pris un jour, — celui de la sortie de ce dernier, — d'aller engager un monnaie pour un grand jeune homme.

Zeep s'acquitta à sa façon de la mission de confiance dont il était chargé; il vendit la monnaie et le maître Zeep, qui affirmait avoir un grand jeune homme, se rendit coupable, à Tourcoing, dans un cirque de passage où il était employé, d'un vol grave de 100 francs, qui fut constaté par le gendarme.

Adolphe Zeep est ce bonhomme qui, il y a deux ans, se rendit coupable, à Tourcoing, dans un cirque de passage où il était employé, d'un vol grave de 100 francs, qui fut constaté par le gendarme.

Le dernier méfait du jeune Hollandais lui rapporta 100 francs, qui furent saisis par le gendarme.

AI CABARET. — M. Frédéric Varlope, journalier à Lille, s'est incidemment trouvé, au cabaret Armand Debruyne, rue de Juliers, croyons-nous, avec quelques individus qui l'ont grisé; dans la soirée, il a été arrêté par le gendarme de l'hôtel de la gare, et l'un de ses derniers lui porta même, à la gorge, un coup de couteau qui faillit être mortel.

Varlope, encore malade, n'a pu être entendu à l'audience. Quant son agresseur, Adolphe Vambelle, 31 ans, menuisier, sujet belge, déjà titulaire de 53 condamnations, il s'est entendu indiger à mois d'expulsion.

AFFAIRES DIVERSES. — La fraude : Eglantine Dhondt, 22 ans et demi, couturière à Armentières, et Eméranthe Dhondt, 17 ans, de Warnefontaine, chacune six jours avec sursis et solidarité, 500 fr. d'amen, pour contrefaçon. — 12 jours et 500 fr. à Gustave Cornée, 17 ans, ratcatcheur, à Roubaix, pour 15 kilogrammes d'allumettes. — 15 jours et 500 fr. à Louis Emplis, 22 ans, gazette à Roubaix, pour 7 kilogrammes de café. — 15 jours et 500 fr. à Charles César Balcan, 17 ans de Wattrelos; le jeune Victor Carlon, 13 ans et demi, corsets dans la même affaire, fait dans l'illégalité acquiescé comme ayant agi sans discernement, mais envoyé en correction jusqu'à l'âge de 18 ans 1/2.

Un jeune marchand, 22 ans, tissandier à Roubaix, délégué pour vendre des coupons d'effort chez son patron. Trois mois et un jour de prison. — M. Mullier, 24 ans, maçon à Roubaix, pour avoir volé chez M. Joseph Lamarré, cabaretier, rue du Tilleul, 31.

— 15 jours à Je